



RAPPORT DE PRESENTATION – Comité syndical du 02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, en Mairie de Etaules, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Thierry AVIET ; Pierre-Olivier ROUX (suppléant de Jean-Michel BUGEON) ; Henri ECHARD ; Vincent LEPETRE (suppléant de Jean-René ESTIVALET) ; Patricia GOURMAND ; Damien MODOT (suppléant de Christophe HEIN) ; Louis MIGNARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Nicolas SIMONET ; Dominique PETITOT ; Gilles PHILIPPE ; Murielle SCHMITH.

Membres titulaires excusés : Christophe BERNARD, Pascal MINARD,

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Suffrages exprimés : 13

Ouverture du Comité syndical à 18h30 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Gilles PHILIPPE en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Etude d'intégration 2025
- Avenant marché rue des Ecoles / impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux
- Projet de statuts du SM mixte des Eaux de Grosbois-en-Montagne
- Cofinancement de l'étude DUP de prélèvement dans Grosbois-en-Montagne
- Publicité des actes au 1^{er} janvier 2024
- Adhésion ICO et pack marchés publics
- Décision Modificative Amortissements – Budget principal Eau Potable (70000)
- Décision Modificative Amortissements – Budget annexe Assainissement (70001)
- Décision Modificative – Mouvement de crédit au 66111 (70000)
- Reprise de provisions – Budget principal Eau Potable (70000)
- Admission en non-valeur – Budget annexe assainissement (70001)

Informations

- Rapport sur les devis acceptés depuis le dernier Comité syndical
- Mise en route du nouveau contrat pour le suivi des délégations de services publics
- Point intégrations 2024
- Mise en place du diagnostic permanent
- Sujets en cours
- Agenda

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 13 septembre 2023, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ADOpte** le procès-verbal du 13 septembre 2023.

070-2023/ ETUDE D'INTEGRATION 2025

Dans le cadre de la Stratégie 2026, Madame la Présidente propose au Comité de mener une étude d'intégration de 3 communes sur l'année 2024 pour une intégration au 1^{er} janvier 2025.

Elle informe le Comité que les communes de Lamargelle et de Poncey-sur-l'iglon ont délibéré pour solliciter une étude d'intégration au SIEAVS. La commune de Pellerey est en cours de réflexion pour suivre la démarche. Une décision de la commune est attendue pour la semaine 45.

Ainsi, au regard de la consultation menée pour l'étude d'intégration au 1^{er} janvier 2024, au regard des seuils de procédures des marchés publics et au titre des prestations similaires, Madame la Présidente propose de solliciter une offre de la société Verdi Ingénierie afin de mener cette étude. La société Verdi a d'ores-et-déjà toutes les données concernant le SIEAVS et a donné satisfaction dans l'étude présentement menée.

Madame la Présidente s'attachera, dans les négociations, à ce que la société présente le même cahier des charges et les mêmes termes d'offre tarifaire.

Madame la Présidente mentionne le fait que, comme l'étude menée sur 2023, celle-ci sera financée de la manière suivante :

- En cas d'intégration au 1^{er} janvier 2025 : 100 % de financement par le SIEAVS, le transfert des compétences entraînant le transfert du budget des communes ;
- En cas de non-intégration au 1^{er} janvier 2025 : 50 % de financement par le SIEAVS et 50 % de financement par la commune.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mener une étude d'intégration au SIEAVS au 1^{er} janvier 2025 pour les communes de Lamargelle et de Poncey-sur-l'iglon ainsi que pour la commune de Pellerey, si celle-ci délibère en ce sens semaine 45 de l'année 2023 ;
- **DECIDE** de consulter la société Verdi Ingénierie au titre des prestations similaires mentionnées à l'article R2122-7 de la commande publique ;
- **DECIDE** de financer l'étude selon les proratas définis ci-dessus ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour lancer la consultation et solliciter les financeurs ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

071-2023/ AVENANT MARCHÉ RUE DES ECOLES / IMPASSE DES MARRONNIERS À MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente expose au Comité que dans le cadre de l'exécution du marché de renouvellement du réseau d'eau potable de la RD 996, de la rue des Ecoles et de l'impasse des Marronniers ainsi que de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif sur l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux, certaines prestations supplémentaires sont nécessaires sur les réseaux d'assainissement à la bonne finalisation du chantier.

Ainsi, il convient de valider un bordereau de prix supplémentaires comme suit :

N° de Prix	Libellé	Mode	Prix Unitaire
PS1	Déconnexion du réseau EP et raccordement boîte de branchement EU (5 rue des écoles) au réseau Eaux Usées.	Forfait	920.00 € H.T
PS2	Création d'un regard maçonné sur conduite existante y compris tampon de couverture D400.	Forfait	2 325.00 € H.T
PS3	Réfection de cunette dans regard existant.	Unitaire	712.50 € H.T

Suite à cette intégration de prix supplémentaires, l'avenant au marché se présente comme suit :

Libellé	Prix Total
Déconnexion d'un tabouret de branchement d'eaux usées du réseau d'eaux pluviales et raccordement au réseau d'assainissement collectif sur la rue des Ecoles. (Bordereau de prix supplémentaires)	920.00 € H.T
Volume de roche rencontré durant les travaux. (Bordereau de prix unitaires)	6 939.21 € H.T
Reprise d'un branchement d'eaux usées sur l'impasse des Marronniers. (Bordereau de prix unitaires)	3 046.60 € H.T
Création d'un regard sur conduite d'assainissement collectif existante de l'impasse des Marronniers. (Bordereau de prix supplémentaires)	2 325.00 € H.T
Reprise de deux cunettes sur regards d'assainissement collectif existants sur l'impasse des Marronniers. (Bordereau de prix supplémentaires)	1 425.00 € H.T
TOTAL	14 655.81 € H.T
	17 586.97 € T.T.C

Concernant le volume de roche, il avait été défini un prix au m³ dans le marché. Cela permet de payer la somme correspondant au volume réel rencontré, en fin de marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le bordereau des prix supplémentaires présenté par la société Desertot pour le marché précité ;
- **ACCEPTE** l'avenant au marché présenté par la société Desertot présenté ci-avant ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le bordereau de prix supplémentaires et l'avenant au marché de renouvellement du réseau d'eau potable de la RD 996, de la rue des Ecoles et de l'impasse des Marronniers ainsi que de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif sur l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux, comme présenté ci-dessus.

072-2023/ PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GROSBOIS-EN-MONTAGNE

Madame la Présidente expose au Comité syndical que dans le cadre du travail sur le projet du syndicat mixte des eaux de Grosbois-en-Montagne, un projet de statuts a été travaillé entre les collectivités parties prenantes du projet.

Elle rappelle que ces collectivités sont les suivantes :

- Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
- La Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM)
- Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Thoisy-Le-Désert
- La Commune de Pouilly-en-Auxois
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)

Les principaux éléments de cette rédaction sont les suivants :

- Forme juridique : Syndicat mixte ouvert
- Durée du syndicat : Durée illimitée
- Objet : Production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement du Barrage réservoir de Grosbois-en-Montagne et le transport y afférent
- Composition : 3 représentants titulaires par entité membre
- Attributions : Comité peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ou au Bureau
- Fonctionnement : Au moins trois réunions par an
- Bureau : Une présidence et quatre vice-présiden (chaque entité doit être représentée au Bureau)
- Retrait ou adhésion d'un membre : À la majorité qualifiée

Le projet complet des statuts est joint à cette note.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, et au regard du projet présenté en annexe, Madame la Présidente propose au Comité d'approuver le principe de ce projet de statuts en vue de la création du Syndicat Mixte des Eaux de Grosbois-en-Montagne.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le principe du projet de statuts présenté ci-avant pour la création du Syndicat Mixte des Eaux de Grosbois-en-Montagne, en charge de la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement du Barrage de Grosbois en Montagne et transport y afférent ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

073-2023/ COFINANCEMENT DE L'ETUDE DUP DE PRELEVEMENT DANS LE BARRAGE-RESERVOIR DE GROSBOIS-EN-MONTAGNE

Madame la Présidente expose au Comité syndical que dans le cadre du travail sur le projet du syndicat mixte des eaux de Grosbois-en-Montagne, il est nécessaire de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'une autorisation de prélèvement dans le barrage-réservoir de Grosbois-en-Montagne.

Cette procédure étant conséquente, la commune de Pouilly-en-Auxois a proposé d'engager les démarches en son nom, en vue d'un transfert au futur syndicat mixte une fois que celui-ci sera créé.

Les collectivités parties prenantes ont ainsi proposé le principe d'un cofinancement de l'étude pour que la commune de Pouilly-en-Auxois n'ait pas à prélever en totalité sur ses fonds propres.

Une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental et des autres financeurs potentiels.

Madame la Présidente propose ainsi au Comité de délibérer sur le principe d'un cofinancement de l'étude de DUP en vue du prélèvement d'eau dans le barrage-réservoir de Grosbois-en-Montagne, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le principe de cofinancement de l'étude de DUP en vue du prélèvement d'eau dans le barrage-réservoir de Grosbois-en-Montagne, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

074-2023/ PUBLICITE DES ACTES

Madame la Présidente informe le Comité syndical que la réforme de publicité des actes est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Depuis cette date, la publication électronique des actes devient donc obligatoire.

En janvier 2023 il avait été décidé de faire la publication des actes par voie d'affichage.

Le Syndicat se dotant d'un site internet, Madame la Présidente propose de publier les actes sous forme électronique à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de publier ses actes par voie électronique à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

075-2023/ ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE INGENIERIE CÔTE-D'OR PAR LE DEPARTEMENT (ICO)

Madame la Président propose au Syndicat d'adhérer à l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée pour pouvoir bénéficier des missions et services numérique à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le montant de l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département est de 500 euros par an avec un engagement de 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or par le Département pour un montant de 500 € par an, pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

076-2023/ ADHESION AU BOUQUET NUMERIQUE DE ICO

Madame la Présidente propose au Syndicat d'adhérer au Bouquet Numérique proposé par l'Agence Ingénierie Côte-d'Or (ICO) à partir du 1^{er} janvier 2024, et de signer la convention engageant les deux parties.

Cette adhésion permettra au Syndicat de passer les futurs marchés à moindre coût.

A ce titre, le montant forfaitaire annuel pour bénéficier de ces prestations, établi en fonction du Syndicat et suivant le barème en vigueur à la date de signature de la convention, s'élève à 166.66 € HT, soit 200 € TTC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention pour un montant de 166,66 € HT, soit 200 € TTC qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

077-2023/ DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS DES BIENS – BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE (70000)

Madame la Présidente expose au Comité qu'il convient de prendre une décision modificative pour les amortissements des biens sur le budget 70000. Cela concerne l'amortissement des biens liés au service de l'Eau Potable.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70000

Budget 70000			
	Article	Recettes (€)	Dépenses (€)
INVESTISSEMENT	28031	244,42	
	28033	565,00	
	28125	0,85	
	28156	671,00	
	28172	1 330,80	
	28173	25,05	
	28175	12 300,86	
FONCTIONNEMENT	618		15 134,98
TOTAL		15 134,98	15 134,98

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget 70000 présentée précédemment ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes présentées ci-dessus aux chapitres et aux articles associés ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

078-2023/ DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS RECUES – BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE (70000)

Madame la Présidente expose au Comité qu'il convient de prendre une décision modificative pour les amortissements des subventions reçues sur le budget 70000. Cela concerne l'amortissement des subventions liées au service de l'Eau Potable.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70000

Budget 70000			
	Article	Dépenses (€)	Recettes (€)
INVESTISSEMENT	139111	2 059,64	
	139118	0,13	
	13918	275,00	
FONCTIONNEMENT	777		2 334,77
TOTAL		2 334,77	2 334,77

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget 70000 présentée précédemment ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes présentées ci-dessus aux chapitres et aux articles associés ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

079-2023/ DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS RECUES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (70001)

Madame la Présidente expose au Comité qu'il convient de prendre une décision modificative pour les amortissements des subventions reçues sur le budget 70001. Cela concerne l'amortissement des subventions liées au service de l'Assainissement.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70001

Budget 70001			
	Article	Dépenses (€)	Recettes (€)
INVESTISSEMENT	139111	7 565,00	
	1313	241,00	
	13918	1 040,00	
FONCTIONNEMENT	777		8 846,00
TOTAL		8 846,00	8 846,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget 70001 présentée précédemment ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes présentées ci-dessus aux chapitres et aux articles associés ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

080-2023/ DECISION MODIFICATIVE – MOUVEMENT DE CREDITS ARTICLE 66111 - BUDGET PRINCIPAL EAU (70000)

Madame la Présidente expose au Comité qu'il convient de prendre une décision modificative pour un mouvement de crédits de l'article 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) et l'article 617 (Etudes et Recherches) pour une somme de 5.000,00 euros. Cela est rendu nécessaire du fait de l'augmentation des intérêts sur le prêt à taux variable indexé sur le taux du livret A. Initialement le taux de ce prêt était à 0,75 %. Aujourd'hui, le taux est à 3,00 %.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70000

	Article	Dépenses (€)
FONCTIONNEMENT	617	- 5 000,00
	66111	5 000,00
TOTAL		0,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget 70000 présentée précédemment ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes présentées ci-dessus aux chapitres et aux articles associés ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

081-2023/ REPRISE DE PROVISION

Madame la Présidente expose au Comité que sur le budget 70000 un fonds de renouvellement des réseaux avait été mis en place par l'ex-syndicat de Saint-Martin-du-Mont. Cette provision avait été reprise par le SIEAVS puis arrêtée au regard des montants générés et de la complexité de mobilisation de celle-ci.

La provision avant la fusion avait permis de collecter 27 875,94 euros. Après la fusion, cela avait permis de provisionner 2 427,86 euros. Les provisions devenues sans objet doivent être soldées pour permettre leur reprise totale. Elles permettront de financer une partie de la réfection du réservoir de Saussy.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la reprise de la provision semi-budgétaire pour des risques financiers pour un montant de 27 875,94 € et 2 427,86 soit un total de 30 303,80 €, qui sera imputé à l'article 7865 (reprise sur provision pour risque financier) ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

082-2023/ ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Trésorière d'Auxonne sollicite le Comité syndical du SIEAVS à des fins d'admission en non-valeur.

Cette demande concerne le titre T-10 imputé à l'article 70611 du budget 70001. Cette pièce date de 2020 pour un montant restant à recouvrer de 0,01 €.

Au regard du protocole de recouvrement, il s'avère que le reste à réaliser est inférieur au seuil de poursuite.

Madame la Présidente propose qu'au regard des montants concernés par cette ligne de recouvrement, la pièce soit admise en non-valeur.

Madame la Présidente rappelle que des crédits budgétaires d'admission en non-valeur ont été prévu à l'article 6541.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre T-10 de 2020 imputé à l'article 70611 du budget 70001 ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

Informations diverses

Points sur les devis acceptés depuis la séance du 13/09/2023

Entreprise	Travaux	Prix en € HT
Suez Eau France	Ensachage des déchets du poste de refoulement du Basmont à Ruffey-lès-Echirey	4 126,80
Suez Eau France	Amélioration de l'instrumentation du poste de refoulement du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et évacuation des eaux de la chambre de vannes	1 700,00

Mise en route du nouveau contrat pour le suivi des délégations de services publics

Madame la Présidente expose au Comité que le contrat de suivi des contrats de délégations de services publics a pu débiter avec la société Artelia, qui s'appuiera en cas de besoin sur la société CE2C de Monsieur Landon.

Point intégrations 2024

Madame la Présidente expose au Comité que l'étude d'intégration des communes de Bligny-le-Sec, de Champagny et de Léry est en cours de finalisation.

Les négociations contractuelles vont être menées courant novembre.

Une répartition des travaux à inscrire aux contrats de prestations de services (imputés sur le prix de l'eau ou de l'assainissement des abonnés de ces communes) et de ceux à financer par le SIEAVS en investissement a été établie.

Les négociations entre le CEA, la commune de Léry, les services de l'Etat et le SIEAVS sont en cours afin de finaliser les aspects techniques et juridiques de la fourniture d'eau aux abonnés de la commune.

Les premières études et chiffrages de mise-à-niveau des services sont en cours de finalisation pour un lancement courant novembre, notamment pour la reprise de l'assainissement de Léry.

Mise en place du diagnostic permanent

Madame la Présidente informe le Comité de la tenue d'une réunion avec Suez, Odivea, la DDT et Artelia au sujet du diagnostic permanent. Il s'agit d'une démarche réglementaire de suivi des réseaux d'assainissement en vue de l'amélioration continue des réseaux et des systèmes de traitement.

Les enjeux principaux sur le SIEAVS sont la lutte contre les Eaux Claires Parasites (ECP) Permanentes (eaux non dues à la pluviométrie) et Météoriques (eaux dues à la pluviométrie).

Sujets en cours

Stratégie 2026

Madame la Présidente informe le Comité que de nombreux échanges ont eu lieu entre la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon (CCFSS) et le SIEAVS.

La CCFSS a montré sa volonté d'étudier la possibilité de transférer dans les meilleurs délais à compter du 1^{er} janvier 2026 les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif qu'elle aura récupéré. Une réflexion profonde va être menée au sein du SIEAVS pour travailler sur la possibilité de ce transfert.

Une liste de conditions a d'ores-et-déjà été transmise à la CCFSS ainsi que des éléments de constitution du cahier des charges de l'étude diagnostique des services.

L'objectif du SIEAVS, si cette volonté de transfert est confirmée, est de suivre au plus près l'étude afin de préparer au mieux ce transfert et de permettre aux membres du syndicat de se positionner en toute connaissance de cause.

Une réflexion importante sera à mener au sujet de l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.

Chantier rue des Ecoles, RD 996 et impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux

Le chantier de la rue des Ecoles et de l'impasse des Marronniers à Messigny-et-Vantoux a fait l'objet d'opérations préalables à réception. Il ne reste plus que quelques éléments à nettoyer avant la réception définitive.

Lotissement les Hauts du Val à Messigny-et-Vantoux

Les réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement à destination du futur lotissement Les Hauts du Val sont finalisés. Il ne reste plus que quelques éléments de surface à mettre à niveau lorsque la voirie sera terminée.

Les réseaux en partie publique vont pouvoir être réceptionnés et rétrocedés à réception des derniers essais et du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet.

Amortissements

Le travail sur les amortissements a pu être finalisé. La situation est à jour, en phase avec le comptable public et intégrée dans les logiciels de comptabilité.

Ressource en Eau et Vente d'Eau en Gros

La ressource du SIEAVS a pu tenir cet été. La situation s'est tendue principalement sur le mois d'octobre. On a pu constater des baisses des niveaux des ressources au cours de l'été sans que cela impacte directement la production.

En revanche en octobre, et principalement lorsque les communes en convention de vente d'eau en gros avec le SIEAVS ont commencé à prélever, les niveaux en eau brute sur la source du Cresson ne permettaient plus d'alimenter au fur-et-à-mesure le réservoir de tête lorsqu'il était en demande. Suez a pu optimiser au maximum l'usage de la ressource afin qu'aucun manque d'eau ne soit constaté.

Nouvelles molécules recherchées

L'ARS mène des investigations sur de nouvelles molécules que sont le chlorothalonil et deux métabolites du chloridazone. De nombreux captages en France sont concernés par la présence de ces molécules.

Une limite transitoire à 3 µg/L a été fixée en attendant de passer sur la limite classique des pesticides en France à 0,1 µg/L.

Le SIEAVS est concerné pour le moment principalement sur le captage des Varennes-Blanches. Les valeurs mesurées les plus hautes sont présentées à hauteur de 0,18 µg/L pour le Chlorothalonil R471811.

Un suivi renforcé a été mis-en-place. Le SIEAVS se renseigne également sur les procédés de traitement à mettre en place en cas de persistance de cette molécule.

Agenda

- **Jeudi 2 novembre à 16h00** : Réunion sur projet de lotissement à Bellefond
- **Lundi 6 novembre à 17h30** : Réunion Turcey – Convention de vente d'eau potable en gros
- **Lundi 6 novembre à 19h00** : Présentation du SIEAVS au Conseil municipal de Pellerey
- **Jeudi 8 novembre à 9h00** : Présentation des Avant-Projets pour la réfection du réservoir de Saussy et la reprise des réseaux d'assainissement du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux
- **Mercredi 15 novembre à 09h00** : COPIL pour le diagnostic des pressions agricoles de Bligny le Sec
- **Mercredi 15 novembre à 16h00** : Communication presse autour du déploiement de la télérelève
- **Mardi 21 novembre à 14h00** : Réunion suivi des travaux, du renouvellement et du patrimoine
- **Mercredi 22 novembre** : Salon des Maires
- **Semaine du 27 novembre au 1^{er} décembre** : Formation d'intégration Fonction Publique pour Cyril Fremann
- **Mercredi 6 décembre à 18h30** : Réunion publique à Val-Suzon
- **Lundi 11 décembre à 18h 00** : Réunion publique à Poncey-sur-l'IGnon
- **Mercredi 13 décembre à 18h30** : Comité SIEAVS
- **Jeudi 21 décembre à 14h00** : Réunion Grosbois